



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 08 février 2018

n° 002-18 C

Objet : RS - Adhésion de Chambéry métropole - Cœur des Bauges à la charte Qualit'ANC

- date de convocation le 02 février 2018
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi huit février à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

étaient présents : 55

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Julien Donzel
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Christine Dioux - Xavier Dullin - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Isabelle Rousseau - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar - Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Hubert Marechal
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	
Vimines	

conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Philippe Dubonnet

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Driss Bourida à Sylvie Koska - de Françoise Bovier-Lapierre à Alexandra Turnar - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Jean-Benoît Cerino à Françoise Marchand - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Jean-Claude Davoine à Aloïs Chassot - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Mustapha Hamadi à Christine Dioux - de Anne Manipoud à Alain Thieffenat - de Lionel Mithieux à Michel Dyen - de Pierre Perez à Xavier Dullin - de Benoît Perrotton à Dominique Mornand - de Patrick Roulet à Delphine Julien - de Jean-Pierre Ruffier à Bernadette Laclais

conseillers excusés : 12

François Blanc - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Pierre Coendoz - Henri Dupassieux - Pierre Duperier - Marie-José Dussauge - Maryse Fabre - Gérard Marcucci - Jean-Michel Picot - Damien Regairaz - Françoise Van Wetter

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 08 février 2018

délibération n° 002-18 C

objet **RS - Adhésion de Chambéry métropole - Cœur des Bauges à la charte Qualit'ANC**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, rappelle que Chambéry métropole - Cœur des Bauges est membre du Groupe de recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures et l'eau (GRAIE).

Le GRAIE œuvre depuis 1996 pour accompagner les professionnels de l'assainissement non collectif (ANC) dans une démarche d'amélioration continue des savoirs et pratiques, à travers l'animation d'un réseau régional, l'organisation de journées techniques et l'établissement de passerelles avec les travaux du PANANC (Plan d'actions national pour l'ANC).

En 2018, le GRAIE poursuit cette démarche en lançant Qualit'ANC, une charte interdépartementale pour un ANC de qualité.

Cette charte a pour vocation d'améliorer et/ou de maintenir la qualité de l'ANC sur le territoire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Ses objectifs sont les suivants :

- intégrer l'ensemble des corps de métier pour un ANC performant et un service de qualité à chaque étape, en garantissant une bonne coordination de l'intervention des différents acteurs auprès de l'utilisateur,
- valoriser les entreprises ayant de bonnes pratiques et permettre aux services publics d'assainissement non collectif (SPANC) et à leurs usagers de s'appuyer sur une liste de professionnels apportant des garanties,
- améliorer et harmoniser les pratiques, en partageant et en favorisant la mise en œuvre des référentiels de connaissances et d'actions définis au niveau national.

L'adhésion annuelle s'élève à 140 € (100 € pour l'année 2018 en cas de dépôt de dossier avant le 30 avril) : elle engage la collectivité à respecter le cadre réglementaire en vigueur, à former et informer les agents du service, à communiquer envers les usagers et à les accompagner dans leurs démarches.

Membre actif du groupe de travail du GRAIE sur l'assainissement non collectif, le SPANC de Chambéry métropole - Cœur des Bauges s'inscrit dans les propositions d'engagement proposées dans cette charte.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'adhésion de Chambéry métropole - Cœur des Bauges à la charte Qualit'ANC proposée par le GRAIE,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cette charte et tous documents s'y rapportant.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 002-18 C

Objet de l'acte :	RS - Adhésion de Chambéry métropole - Cœur des Bauges à la charte Qualit'ANC
Thème Préfecture :	5 - Institutions et vie politique 3 - Designation de représentants 4 - Représentants des EPCI
Date de l'acte :	08 février 2018
Annexe :	Charte Qualit'ANC;Formulaire adhésion Qualit'ANC;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180208-lmc1H20632H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20632H1

Date de transmission en Préfecture :	15 février 2018
Date de réception en Préfecture :	15 février 2018